



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 04 octobre 2023

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique. Le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Présents : Mme Christelle SCHRODER - MM José DE JESUS - Louis FINANCE -- José ROMERO.

COUPE : Contrôle des feuilles de matchs

COUPE COUE INTERSPORT

Match n° 27142813 MIRAMONT 2 – OS.AGENAIS 2 du 01.10.2023 à 13h00. Forfait.

La Commission prend note du forfait de l'OS AGENAIS 2, cette équipe ne participera pas à la coupe ZANARDO. L'équipe de MIRAMONT 2 est qualifiée pour le tour suivant de la coupe COUE INTERSPORT.

Le prochain tour des 3 COUPES INTERSPORT est programmé le 26.11.2023, la date des tirages vous sera communiquée ultérieurement.

Championnat D4 Poule A

Match n° 27238176 STE LIVRADE – DAUSSE du 08.10.2023 à 13h00, ce match est inversé et se jouera le samedi 07.10.2023 à 20h30 sur le terrain de DAUSSE. Accord des deux clubs.

Le président
José ROMERO